

AVIS D ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/
Entité Adjudicatrice

Montant supérieur au seuil de 443 000€HT

CCIC/DC/2025.038



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour les prestations de maintenance, d'entretien et de fourniture des installations de détection incendie, de désenfumage, d'éclairage de sécurité et de sonorisation des aérogares de Bastia-Poretta et de Calvi Sainte-Catherine.

Lieux d'exécution :

Aéroport de Bastia-Poretta
Aéroport de Calvi Sainte-Catherine

Durée de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé pour une durée de 04 (quatre) ans à compter de sa notification.

Nomenclature Européenne CPV :

31625100-4 / Systèmes de détection incendie
31625200-5 / Systèmes d'alarme incendie
34990000-3 / Equipements de contrôle, de sécurité, de signalisation et d'éclairage
48952000-6 / Systèmes de sonorisation
50324200-4 / Services de maintenance préventive

Caractéristiques principales :

Les prestations liées à la sonorisation, au désenfumage, à l'éclairage de sécurité et à l'ensemble des éléments et système de sécurité incendie comprennent :

- La maintenance préventive ;
- La maintenance corrective ;
- La fourniture d'équipements divers liés aux prestations de l'accord-cadre ;
- Le remplacement et l'extension d'installations.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de passer l'accord-cadre en deux (02) lots séparés :

Lot 1 : Aéroport de Bastia-Poretta
Lot 2 : Aéroport de Calvi Sainte-Catherine

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable- définie par les articles L.1 à L.6, R.2124-4, R.2161-21, R.2161-22, R.2161-23, R.2162-2 al.2, R.2162-4 -2°, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R.2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R.2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec un maximum annuel en valeur :

Lot 1 : Aéroport de Bastia-Poretta : Montant maximum annuel : 500 000€HT

Lot 2 : Aéroport de Calvi Sainte-Catherine : Montant maximum annuel 500 000€HT

L'avis concerne un accord cadre à bons de commande de fournitures.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

- ✓ Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique
- ✓ Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- ✓ Crédits ouverts à la section : 130 et 135

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée :

L'euro

Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » .

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : outre DC 1 et DC 2 complétés et signés :

- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.
- La présentation d'une liste de références pour des prestations similaires ou équivalentes sur les trois dernières années.
- Agrément constructeur TOA y compris recyclage pour une durée de 2 ans minimum à compter de l'année de publication du marché cité en objet.
- Agrément constructeur ESSER et qualification des personnels aux interventions de niveau 4 sur les centrales de détection et les Centralisateurs de Mise en Sécurité Incendie (CMSI) de type ESSER d'une durée de 2 ans minimum à compter de l'année de publication du marché cité en objet.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :

Le 24 octobre 2025 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- De leurs capacités économique et financières ;
- De leurs capacités techniques et professionnelles ;
- De la liste des prestations similaires ou équivalentes effectuées sur les trois dernières années ;
- Agrément constructeur TOA y compris recyclage pour une durée de 2 ans minimum à compter de l'année de publication du marché cité en objet.
- De leur aptitude à exécuter des prestations de maintenance sur les installations en place du constructeur ESSER et TAO sur l'aéroport de Bastia (lot 1) avec fourniture des agréments et qualifications des personnels aux interventions de niveau 4 sur centrale de détection incendie catégorie A. Ces attestations doivent être en « cours de validés » de 02 (deux) ans minimum à compter de la publication du marché).

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- **Prix : 50 % ;**
- **Valeur technique : 50% :**
Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :
 - Références sur un site aéroportuaire concernant les prestations définies au CCTP.
 - Effectifs des techniciens affectés à la maintenance des sites et localisation de l'agence où ils sont rattachés.
 - Qualification et formation du personnel (profils types) dédiés à la réalisation des prestations conformément au CCTP. Le CV de chaque technicien devra être fourni indiquant son lieu de résidence.
 - Liste exhaustive du stock de pièces de rechange, nom du fabricant, délais de livraison et lieu d'implantation de ce stock. (Annexe 2 du CCTP).
 - Méthodes d'organisation et de planification, envisagées spécifiquement pour l'exécution du marché (maintenance préventive, délais d'intervention pour la maintenance corrective) et plus particulièrement :
 - Modalités d'organisation des visites préventives et Modalités d'organisation des astreintes et de prise en charge des demandes de dépannage (existence ou non d'une plateforme téléphonique), le mémoire technique devra également préciser si le candidat a un accord avec les constructeurs ESSER et TOA.

Durée de validité des offres :

06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice :

2025.038

Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs et techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montépiano
20407 Bastia Cedex

Tel :04.95.32.88.66 Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Bastia, villa Montépiano, F-20407 Bastia.

E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Tél. (+33) 495328866

Fax (+33) 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site

www.telerecours.fr par :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L551-1 à L 551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.
- Référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 08 octobre 2025

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 08 octobre 2025